

Article 1 - ORGANISATION

L'association "PASSION RAID NANTES" organise le premier "DEFI" PASSION RAID NANTES le 9 mai 2010 à Saint Etienne de Montluc. Elle se donne le droit d'annuler l'épreuve en cas de force majeure, de modifier ou supprimer des épreuves si elle le juge nécessaire.

L'association « PASSION RAID NANTES » adhère au GROUPEMENT NATIONAL DES RAIDS MULTISPORTS DE NATURE (www.raidsmultisports.fr). Elle versera à ce groupement une cotisation pour chaque concurrent inscrit au raid du 9 mai. Tous les concurrents seront donc adhérents (année civile 2010) et recevront de la part du groupement une confirmation de leur adhésion.

Article 2 - Assurance

Responsabilité civile : les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, vis à vis de leurs préposés et de tous les participants au raid.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Tout concurrent inscrit court sous sa propre responsabilité, dégageant les organisateurs en cas d'accident ou de défaillance physique.

Article 3 - Le Parcours

Le parcours est tracé en milieu naturel. Les concurrents enchaînent 3 disciplines : VTT, Course à pied en orientation et run and bike. Le parcours comporte un certain nombre de points de contrôle (C.P) qui doivent être passés obligatoirement par les deux équipiers ensemble sous peine de disqualification.

Article 4 - Les équipes

Les équipes (masculines, féminines, mixtes) sont composées de 2 concurrents. Assistance non autorisée.

Cette épreuve est ouverte à 100 équipes parcours « EXPERT » et 100 équipes parcours « DECOUVERTE ». Les inscriptions seront closes dès que ce quota sera atteint. Les participants seront âgés de 18 ans au minimum, le jour de l'épreuve. Le parcours « Découverte » sera ouvert aux plus de 16ans (avec autorisation parentale signée) dont l'équipier sera majeur.

Article 5 - Sécurité

Le non-respect des règles de sécurité ci-dessous entraînera automatiquement la disqualification des équipes impliquées :

- * Les équipes doivent suivre obligatoirement les consignes définies par l'organisation.
- * Les équipes doivent respecter scrupuleusement le CODE DE LA ROUTE et notamment emprunter la partie droite de la chaussée, respecter les panneaux, les directives des personnels de l'organisation.
- * Les équipes devront porter en permanence, et de manière très visible les dossards devant et plaques VTT fournis par l'organisation.
- * Le port du casque est obligatoire pour les deux concurrents sur le parcours VTT et dans les sections run and bike.
- * Les concurrents s'engagent à rester ensemble obligatoirement, dans les limites du parcours, en VTT et Course à Pied.
- * Les équipes possèdent obligatoirement un téléphone portable correspondant au numéro informé sur la fiche d'inscription.

Article 6 - Assistance

L'organisation met en place une assistance médicale sur le site de départ, assurée par une équipe de secouristes. Les concurrents sont en autonomie ils doivent gérer leur alimentation, l'organisation assurera des ravitaillements en eau.

Article 7 - Abandon

Un équipier ne doit jamais laisser son co-équipier seul si une blessure l'immobilise. Il doit demander aux autres concurrents de prévenir le 1er signaleur, appeler le N° de secours de l'organisation.

Toutes les équipes ou équipiers qui le nécessiteront seront rapatriés dans les meilleurs délais sur l'aire d'arrivée.

Article 8 - Chronométrage et Classement

Le chronométrage se fera par un système de puces électroniques "Chronoraid". La puce sera prêtée à chaque équipe lors de la remise des dossards contre un chèque de caution de 60 euros, qui sera restitué à l'arrivée.

Toute équipe sera classée au passage du 2^{ème} équipier.

Récompenses : EXPERT et DECOUVERTE : 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} scratch; 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Féminine; 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Mixte.

Article 9 - Les engagements

L'engagement donne droit à la participation du raid + le repas + un lot.

L'inscription est de 19 € par équipier sur le parcours « DECOUVERTE » et de 26 € sur le parcours « EXPERT » jusqu'au 17 avril 2010. A partir du 17 avril, elle sera majorée de 4 € par concurrent.

Les inscriptions seront clôturées le 01 mai

L'inscription est validée dans l'ordre de réception (cachet de la poste), elle contient :

- le bulletin d'engagement téléchargé sur le site à partir du 1er février, ou demandé par email passionraidnantes@sfr.fr
- Les deux certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou copie de la licence compétition FFC, FFA, FFCO ou Triathlon en cours de validité.
- le règlement : engagement de l'équipe + repas accompagnateur (chèque à l'ordre de PASSION RAID NANTES).
- La caution de 60 € (chèque à l'ordre de PASSION RAID NANTES) pour la puce de chronométrage "Chronoraid"

Aucune inscription ne sera prise le jour de l'épreuve.

Article 10 - Accueil

Site de départ et d'arrivée : PARC DES SPORTS de SAINT ETIENNE DE MONTLUC (44)

Camping sur le site possible, prévenir l'organisation si vous comptez arriver la veille.

L'accueil des concurrents, les vérifications administratives, la remise des dossards et plaques et le dépôt des VTT au parc prévu à cet effet se feront obligatoirement le 9 mai de 6H00 à 7H30 pour le EXPERT et de 7H30 à 9H00 pour le DECOUVERTE.

- EXPERT : BRIEFING à 8H00 DEPART à 8H30

- DECOUVERTE : BRIEFING à 9H30 DEPART à 10H00

Article 11 - Causes de mise Hors Course

1 - NON RESPECT DU REGLEMENT.

2 - Absence du port du casque (VTT)

3 - Non-respect des règles de sécurité.

4 - Non-respect des sites traversés (détritus, détérioration de biens publics ou privés etc...)

5 - Non-respect des consignes des membres de l'organisation.

6 - Toute équipe se présentant avec plus de 15 minutes de retard sur la ligne de départ est forfait.

7 - L'organisation pourra arrêter les équipes qui ne seraient pas en mesure de continuer l'épreuve dans des conditions normales de sécurité (retard, conditions météo, fatigue excessive...).

8 - Absence de validation des deux équipiers aux points de contrôle.

9 - Utilisation d'une assistance personnelle.

10 - Utilisation d'un GPS.

11- Abandon d'un concurrent : son équipier pourra continuer hors classement

Article 12 - Litige

L'organisation est seule habilitée à intervenir en cas de litige et s'engage à le faire rapidement.

Article 13 - Dossier final

Seules les équipes dont le dossier est complet dans les délais et dans la limite des places disponibles seront pris en compte et informés sur le site passion.raid.nantes.free.fr. Les dossiers non retenus seront retournés à l'issue de l'organisation.

Article 14 - Matériel

Les concurrents doivent prévoir le matériel de réparation de leur VTT et en cas de crevaison (chambre à air de rechange, pompe, etc.), des vivres de course et un bidon ou poche d'eau, un téléphone portable OBLIGATOIRE.

- CASQUES VTT OBLIGATOIRES
- Porte-carte VTT vivement conseillé sur les deux parcours.
- Boussole et matériel de traçage pour le parcours « Expert » (Tout type de GPS interdit.)

Article 15 - Utilisation d'image

"J'autorise expressément les organisateurs du DEFI PASSION RAID NANTES ainsi que leurs ayant droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires."

Article 16 - Annulation/remboursement.

En cas de forfait d'une équipe, celle-ci doit avertir l'organisation au plus tard le 01 mai 2010 (cachet de la poste faisant foi), les frais d'inscriptions seront remboursés, amputés de la somme de 10 euros (équipe), pour frais de dossier.

L'équipe déclarant forfait après la date ci-dessus ne pourra prétendre à aucun remboursement à moins qu'une autre équipe ne puisse la remplacer. Dans ce cas, les frais d'inscriptions seront remboursés amputés de la somme de 10 euros, pour frais de dossier.

Les équipes déclarant forfait 48 heures avant le départ ne pourront prétendre à aucun remboursement.

Article 17 - Prestations sur le site.

- Café, Brioche à l'accueil du matin
- Ravitaillement d'arrivée / Repas chaud en salle (les accompagnants peuvent s'y inscrire pour 6 €)
- Douches / Lavage VTT
- Cadeau souvenir / Podium

Charte des Raideurs :

Je ne recours à aucun produit ou substance interdits pour améliorer mes performances.

Je respecte l'environnement et ne laisse aucune trace de mon passage.

J'adopte une attitude respectueuse et courtoise avec les autres utilisateurs des espaces naturels que je rencontre.

Je suis Fair-play et respecte les autres concurrents, les bénévoles ainsi que le règlement de course.

« Groupement National des Raids Multisports de Nature »

"ON PEUT JOUER DANS LA NATURE, MAIS PAS AVEC ..."